

CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD ET DU DOGUE DU TIBET

(Affilié à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture)
Siège social : 98 rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE



35^e NATIONALE D'ÉLEVAGE

- Saint-Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi -



77620 EGREVILLE

AU FOYER RURAL

samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010



JURY DE L'EXPOSITION

Le jury pourra être modifié pour des raisons d'organisation

SAINT-BERNARD Poil long Poil court - Jugements Dimanche 26 Septembre

Classes chiot, puppy, jeune, vétérán, champion : Mme RATTON - M. BASSET

SAINT-BERNARD Poil court Classes intermédiaire, ouverte : Mme PRESSIAT

SAINT-BERNARD Poil long Classes intermédiaire, ouverte : M. SOULAT

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race Collège de juges

DOGUE DU TIBET - Jugements Samedi 25 Septembre

Classes chiot, puppy, jeune, intermédiaire, ouverte, vétérán, champion : .. Mme PRESSIAT (Juge suppléant : M. SOULAT)

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race Juge(s) officiant(s)

TAN Saint Bernard et Dogue du Tibet les juges présents et responsables des deux races

AIDI - Jugements Samedi 25 Septembre

Classes chiot, puppy, jeune, intermédiaire, ouverte, vétérán, champion,

Lots d'Élevage, de reproducteurs, Meilleur de race M. SOULAT

Commissaire Général de l'Exposition : M. Claude CHASSIER

Programme

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

début des TAN Saint Bernard et Dogue du Tibet
à partir de 9 h

+ Tests ADN

Jugement Dogue du Tibet et Aïdi

- 8 h Entrée des chiens
- 9 h Début des jugements
- 13 h Apéritif offert par le CFSBDT
- 15 h Ring d'honneur et remise des récompenses
- 20 h 30 Repas amical au Foyer Rural d'Egreville

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

Jugement Saint-Bernard

- 8 h Réception des chiens
- 9 h Début des Jugements
- 13 h Apéritif offert par le CFSBDT
- 15 h Ring d'Honneur
et remise des récompenses

Un souvenir à chaque exposant,
une récompense aux 4 premiers de chaque classe,
à tous les lots d'élevage et de reproducteur.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
par courrier : 6 septembre 2010

Engagements internet :
www.cedia.fr

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES - Entrée des chiens à partir de 8 heures, avec contrôle vétérinaire. Jugements individuels de 9 heures à 15 heures. Classements, CACS, BOB, lots d'élevage, lots reproducteurs, distribution des récompenses à partir de 15 heures au ring d'honneur.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'Élevage ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe « service vétérinaire »).

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 - ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
 - ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSB si après examen elles sont reconnues sans fondement.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour tous chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition).

A partir de 15 mois, l'exposant peut inscrire en classe jeune si le chien a moins de 18 mois, en classe intermédiaire s'il a moins de 24 mois, ou en classe ouverte s'il estime que le chien est suffisamment développé.

Le propriétaire est seul à estimer s'il inscrit son chien en jeune, intermédiaire ou ouverte, sachant que seules les classes intermédiaire et ouverte ouvrent droit à l'attribution du CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE CHIOT - Pour tous chiens âgés de 3 à 6 mois.

Les classes CHIOT et PUPPY ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien. Elles ne donnent lieu ni à classement ni à remise de coupe.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 7 ans.

LOTS D'ÉLEVAGE - (Seule classe pouvant être constituée au poteau).

Pour trois chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

REPRODUCTEUR - 5 chiens minimum issus du même étalon ou de la même lice, engagés en classe individuelle. La présence du reproducteur est vivement souhaitée.

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, PUPPY, CHIOT, VÉTÉRAN.

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
 - a déjà le titre de Champion National de Standard.
- Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

Se munir du certificat antirabique pour les chiens venant de l'Étranger.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du certificat de vaccination antirabique
- ◆ du certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ du reçu d'engagement
- ◆ de la carte de tatouage

Aucune cage n'est envisagée, mais le cadre de la manifestation permet de garder les voitures assez proches, et la place ne manque pas pour promener les chiens.

Le dîner amical du samedi soir aura lieu à la Salle du Foyer Rural à Egreville.

Afin de faciliter votre hébergement, voici une liste d'hôtels acceptant les chiens, proches de l'exposition :

NEMOURS

FORMULE 1

Rue des Moines
Tél. 08 91 70 53 40

MISTER BED

Rue des Moines
Tél. 01 64 78 06 32

DARVAULT

KYRIAD

Aire de Darvault
Tél. 01 64 78 40 40

SOUPPES

LA VIEILLE HALLE

1, rue Voltaire
Tél. 01 64 29 72 50

CAMPING MUNICIPAL

Rue des Mariniers
Tél. 01 64 29 72 63

DORDIVES

HÔTEL CESAR

8, Rue République
Tél. 02 38 92 73 20

ou voir Montargis



PLAN D'ACCES





DEMANDE D'ENGAGEMENT

Aidi, Dogues du Tibet et Saint-Bernard

Engagements internet :
cedia.fr

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :

M. Claude CHASSIER, 10 Domaine de Montauban - 77460 SOUPPES-SUR-LOING

accompagnée de la photocopie du certificat antirabique, du chèque représentant le montant des frais d'inscription

Renseignements : Claude CHASSIER au 01 64 29 75 37 ou Christiane LAFAY au 04 74 01 03 30

35^E NATIONALE D'ÉLEVAGE DU C.F.S.B.D.T. A EGREVILLE

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : Mâle Femelle Poil long Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Identification : _____ Né le : _____
Tatouage

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Classe d'engagement : Ouverte Champion Jeune 9/18 mois Intermédiaire 15/24 mois
Puppy 6/9 mois Chiot 3/6 mois Vétéran
TAN Confirmation Confirmation à titre initial

Lot d'Élevage (préciser l'affixe : _____) Reproducteur

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN,
de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 6 SEPTEMBRE 2010

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

		adhérent
1 ^{er} chien	40,00 €	35,00 €
2 ^e chien	25,00 €	20,00 €
suivants	17,00 €	14,00 €
Puppy - Chiot	17,00 €	14,00 €
TAN	15,00 €	12,00 €
Vétéran	Gratuit	Gratuit

Aucun engagement ne sera remboursé.

Lots d'élevage et de reproducteurs gratuits.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 35 €
30 € pour les adhérents du club.

Feuille à renvoyer à l'organisateur

Détail de votre règlement	SOMMES
1 ^{er} Chien _____	
2 ^e Chien _____	
Suivants _____	
TAN _____	
Dîner du 25 septembre (boisson comprise)	
membres _____ X 33,00 €	
non-membres _____ X 38,00 €	
TOTAL _____	_____ €

Restauration rapide et buvette sur le lieu de l'exposition.

CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD ET DU DOGUE DU TIBET

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine
Siège Social : 98, rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE



DEMANDE D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT DE COTISATION (À REMPLIR EN MAJUSCULES)

Nom 1 : _____ Prénom : _____

Nom 2 : _____ Prénom : _____
(pour cotisation ménage)

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Profession (facultatif) : _____ Nationalité (facultatif) : _____

Parrain : _____



Cotisation :

Membre actif :38 € Couple :50 €
Membre bienfaiteur :76 € Couple bienfaiteur :100 €

Mode de règlement :

Espèce
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du C.F.S.B.D.T.
Mandat à l'ordre de M. CHASSIER, Trésorier du C.F.S.B.D.T.

Date : _____ Signature : _____



Avez-vous un Saint-Bernard ? OUI Poil long Poil court Sexe NON

Avez-vous un Dogue du Tibet ? OUI Couleur _____ Sexe NON

NOM : _____ Affixe : _____ LOF : _____

Tatouage : _____ né le : _____ Producteur : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____ Pays : _____

Pourquoi avez-vous choisi cette race ? : _____

à retourner à : Monsieur CHASSIER, Trésorier du C.F.S.B.D.T.
10, domaine de Montauban - 77460 SOUPES SUR LOING

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

